CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 juillet 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 juin 2023

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	20
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	28

Etaient présents :
Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, MARIE-JOSE FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :
Françoise NIVESSE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Eliane DANH SANG, pouvoir à Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Catherine LECOMTE.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

DEL 2023-07-05
BUDGET GENERAL – BP 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Claude LEGOUY

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget 2023,

FONCTIONNEMENT :

1) Direction de l'Education - Dépenses

Lors de sa séance du 21 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une participation financière d'un montant de 96.493 € à l'Ecole Sainte-Marie. Comme précisé dans la délibération afférente, les crédits budgétaires doivent être abondés de 3.768 € pour atteindre le montant de la participation votée.

2) Service Population - Dépenses

Les lignes budgétaires relatives aux dépenses de pressing et de fleurissement de la salle des mariages (nouveau contrat) sont respectivement augmentées de 100 et 120 €.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

3) Service Espaces Verts - Dépenses

Une commande de matériel, prévue en 2022, ayant été décalée à 2023, 2.000 € sont ajoutés au budget.

4) Service Urbanisme - Dépenses

Suite au retrait de la Commune de la convention ADS, 22.400 € sont prévus pour l'acquisition du logiciel nécessaire au traitement des dossiers.

5) DSAJ - Dépenses

800 € sont prélevés sur des crédits déjà prévus au budget pour financer le versement de la subvention de 800 € à l'Association Feel Fit.

6) Ressources humaines - Dépenses

Les crédits liés au remboursement des frais de mission sont abondés de 6.000 € notamment du fait de la non-prise en charge par le CNFPT de certains frais de formation.

Les indemnités régisseur avaient été prévues sur le chapitre 012, elles doivent être imputées sur le chapitre 011 à hauteur de 1.540 €.

L'impact des mesures annoncées par l'Etat en faveur des agents de la Fonction publique n'ayant pu être précisément chiffré à ce jour, 60.000 € sont ajoutés sur le chapitre 012.

7) Finances - Dépenses et Recettes

Dépenses :

Les crédits relatifs à la cotisation versée au SAGEBA sont abondés de 2.896 €.

25.366,63 € sont ajoutés en dépenses imprévues.

Recettes :

Depuis le vote du budget, plusieurs recettes ont été notifiées. Les lignes budgétaires correspondantes sont ajustées comme suit :

Taxe sur l'électricité	23 570
Impôts locaux	61 853
Allocations compensatrices	63 643
Dotation Globale de Fonctionnement	
dont	
Dotation forfaitaire	- 11 369
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	15 578
Dotation nationale de péréquation (DNP)	- 29 083
Total	**124 192**

Le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » – qui avait été arrondi lors du vote du budget – est ajusté à hauteur de - 1,37 € en recettes.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

INVESTISSEMENT :

1) Opération 100 « Bâtiments » - Dépenses et Recettes

Dépenses :

35.000 € sont ajoutés pour les travaux sur le système de ventilation de la Passerelle.

Recettes :

74.522 € sont ajoutés suite à la notification d'une subvention liée aux économies d'énergie dans le cadre du Fonds Vert.

2) Opération 103 « Ecoles » - Dépenses

La rénovation d'aires de jeux d'écoles est prévue à hauteur de 25.000 €.

3) Opération 109 « Voiries et espaces verts » - Dépenses

Des travaux de voirie doivent être réalisés en différents endroits de la Commune, leur montant est chiffré à 50.000 €.

4) Opération 120 « Participation SMOTHD » - Dépenses

Comme stipulé dans la convention approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 mai 2023, des prises supplémentaires doivent être déployées. 15.000 € sont ajoutés à cet effet.

5) Opération / AP 123 « Collégiale Saint Thomas de Canterbury » - Recettes

Les subventions accordées par la Fondation du Patrimoine (Mission Bern, Mécénat Axa,..) sont ajoutées au budget à hauteur de 183.000 €.

6) « Acquisitions foncières » - Dépenses et recettes

Dépenses :

199.522 € sont inscrits au titre de la réserve foncière afin d'anticiper d'éventuelles acquisitions.

Recettes :

La vente du local des Lys du Valois est également inscrite pour un montant de 279.000 €.

7) « Finances » - Dépenses et recettes

Dans un souci de clarté, les résultats 2022 du budget de la Ville et ceux issus de la clôture du budget Eau potable avaient été présentées de manière séparée (dépenses et recettes). Afin de faciliter leur comptabilisation, les deux résultats seront cumulés sur une seule ligne.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Afin de corriger un écart de reprise de l'excédent antérieur d'investissement de 42 centimes sur le budget de l'Eau, le résultat d'investissement de ce budget à fin 2022 est arrêté à la somme de 263.536,52 €. Ce résultat ayant été transféré sur le budget principal, le chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » est abondé de 42 centimes ainsi que la ligne 1068 « Dotations, fonds divers et réserves ».

Dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57, le compte 1069 (compte qui avait pour objectif de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits lors de la mise en place de l'instruction comptable M 14) doit être apuré, 212.000 € sont ajoutés au budget en dépenses.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
73	Impôts et taxes	85 423,00
74	Dotations, subventions et participations	38 769,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	- 1,37
Total		**124 190,63**

Dépenses

011	Charges à caractère général	8 960,00
012	Charges de personnel	60 000,00
65	Autres charges de gestion courante	29 864,00
022	Dépenses imprévues	25 366,63
Total		**124 190,63**

INVESTISSEMENT

Recettes

Opération 100	Bâtiments	74 522,00
Opération 123	Collégiale Saint Thomas	183 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	279 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	- 263 536,10
Total		**272 985,90**

Dépenses

Opération 100	Bâtiments	35 000,00
Opération 103	Ecoles	25 000,00
Opération 109	Voiries et espaces verts	50 000,00
Opération 120	Participation SMOTHD	15 000,00
Chapitre 21	Acquisitions foncières	199 522,00
001	Déficit d'investissement reporté	- 263 536,52
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	212 000,42
Total		**272 985,90**

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

- Approuver le versement d'une cotisation d'un montant de 10.015,77 € au SAGEBA au titre de l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.
3 abstentions :
Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 juillet 2023.

Publié sur le site internet de la commune le : 07 JUIL. 2023	Catherine LECOMTE Secrétaire de séance	Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-05-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023